



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'accueil : Rhone

Question écrite n° 8101

Texte de la question

M Daniel Le Meur attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la maison de retraite de l'office national des anciens combattants d'ANSE (69). Les personnels de cet établissement dénoncent les atteintes à la liberté syndicale, les propos racistes, les tracasseries et les menaces auxquelles son directeur soumet depuis de nombreuses années agents et pensionnaires. Il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier à une situation incompatible avec le respect des individus et de la loi comme avec le bon fonctionnement de l'institution.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre informe l'honorable parlementaire qu'il a diligente une enquête à la maison de retraite d'Anse (Rhone) et que le préfet du Rhone a été invité à accorder un intérêt particulier à cet établissement. Si des écarts de comportement et des préjudices ont pu être constatés, les accusations de racisme se sont révélées sans fondement. Afin de restaurer l'indispensable climat de coopération constante et cordiale entre le personnel, condition nécessaire pour que les pensionnaires de cette maison de retraite continuent à être servis avec dévouement et attention, le préfet, directeur général de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, a pris les directives nécessaires pour améliorer l'organisation du travail. En outre, le conseil d'établissement qui groupait personnel et pensionnaires a été élargi aux représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat compétents en matière sanitaire et sociale et placé sous la présidence d'un membre du corps préfectoral. Ainsi toutes garanties sont données tant au personnel qu'aux pensionnaires que seront évitées à l'avenir toutes frictions.

Données clés

Auteur : [M. Le Meur Daniel](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8101

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 197